

**RÈGLEMENT DU JEU BLUE REINE  
L'HISTOIRE D'UNE POMME ... DE NOËL  
07/11/2020 au 11/12/2020**

**Article 1 – Société organisatrice**

La société Blue Whale, société par actions simplifiée, au capital social de 1 695 000,00 € dont le siège social est situé 1205 Avenue de Falguières BP 417 82004 Montauban, immatriculée sous le numéro n° 380 959 064 R.C.S. MONTAUBAN (ci-après « la Société Organisatrice »), organise en France métropolitaine (Corse inclus), un jeu web avec obligation d'achat intitulé « L'histoire d'une pomme ... de Noël » (Ci-après "le Jeu") entre le 07/11/2020 (8h00) et le 11/12/2020 (23h59). Les modalités de participation au Jeu et les modalités de désignation des gagnants sont décrites dans ce présent règlement. Ce Jeu est accessible via l'url suivante : [www.blureinedenoel.com](http://www.blureinedenoel.com) (ci- après « le Site »).

**Article 2 – Condition de participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure au 1er jour de l'opération, résidant en France Métropolitaine (Monaco, Corse et DROM-COM inclus), à l'exclusion des membres de la Société Organisatrice et des sociétés liées aux enseignes participantes, des personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu, ainsi que des membres de leur famille en ligne directe. Toute participation à ce jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation du présent règlement.

Pour participer, il est nécessaire d'avoir acheté 1kg de pommes en vrac Blue Reine et de conserver son ticket de caisse mentionnant l'achat, il sera demandé lors de la participation. Pour jouer il est nécessaire d'avoir un accès Internet personnel et de disposer d'une adresse email électronique et d'un numéro de téléphone valide.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'équité du jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur internet (étiquette, charte de bonnes conduites, ...), ainsi que des lois et règlements en vigueur en France.

Il est rappelé que la participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses emails et ce, quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont il dispose ou pour le compte d'autres participants.

Aucun autre moyen de participation, notamment par courrier, ne sera pris en compte.

**Article 3 – Annonce du Jeu**

Le Jeu est porté à la connaissance du public dans les magasins participants sur les Publicités sur le Lieu de Vente (jupes de palette, stop-rayons, Leaflet ...) disposées dans ces magasins.

**Article 4 – Dotations**

Sont à gagner, au total, pendant la durée du Jeu, les dotations suivantes :

Par tirage au sort à la fin de l'opération :

- 5 listes de Noël d'une valeur commerciale unitaire TTC de 300€. Le gagnant sera contacté à l'issu du tirage au sort par le service de conciergerie et la liste de ses cadeaux lui sera demandée. Le service conciergerie s'occupera de commander et livrer l'ensemble des cadeaux, après sélection avec ledit gagnant, à l'adresse communiquée et pour un budget à hauteur de 300€ maximal par liste.

L'ensemble des visuels et photos présentés sur les différents supports de communication sont non contractuels et pourront donc faire l'objet de différence avec la réalité.

#### **Article 5 – Modalités de participation**

La participation au Jeu se fait exclusivement par voie électronique via le réseau Internet à l'adresse [www.blureinedenoel.com](http://www.blureinedenoel.com)

Pour participer, l'utilisateur doit :

1. Acheter un 1kg de pommes en vrac Blue Reine dans un magasin participant entre le 07/11/2020 et le 11/12/2020.
2. Se rendre sur le site [www.blureinedenoel.com](http://www.blureinedenoel.com) entre le 07/11/2020 (8h00) et le 11/12/2020 (23h59) inclus, muni de son ticket de caisse et de la photo de son produit
3. Compléter le formulaire de participation en ligne en remplissant les champs obligatoires suivants : Nom, Prénom, Date de naissance, Email, Téléphone mobile, coordonnées postales complètes, nom de l'enseigne ainsi que l'acceptation du règlement de jeu.
4. Télécharger une photo du ticket de caisse justifiant l'achat d'1kg de pommes en vrac Blue Reine datée entre le 07/11/2020 et le 11/12/2020 en entourant impérativement la date et la référence du produit ainsi que la photo de vos pommes Blue Reine.
5. Participer en cliquant sur « Je participe »

Les participants au jeu peuvent jouer et télécharger autant de ticket de caisse qu'ils achètent de produits (selon les conditions du présent règlement) et de ce fait, en validant leur formulaire d'inscription, avoir autant de chance de gagner que de ticket de caisse téléchargés sur la page du site de jeu, si la participation a correctement été validée. De ce fait il est possible de jouer plusieurs fois durant la période du jeu. En revanche, il est impossible de jouer plusieurs fois avec la même preuve d'achat.

Il est précisé que toute participation avec des informations manquantes, fausses, incomplètes ne sera pas prise en compte.

#### **Article 6 – Détermination des gagnants**

A la fin du jeu, un tirage au sort sera réalisé parmi toutes les participations validées et effectuées par un huissier de justice du cabinet SELARL LEGAHUIS CONSEIL, 5 rue de la lionne à Orléans (45000).

#### **Article 7 – Remise des dotations**

Un membre de la société organisatrice prendra contact avec les gagnants par téléphone dans un délai maximum de 15 jours après le tirage au sort afin de prendre connaissance de la liste de souhaits du gagnant. A la suite de cet échange, le service conciergerie s'occupera de commander et livrer l'ensemble des cadeaux, après sélection avec ledit gagnant, à l'adresse communiquée et pour un budget à hauteur de 300€ maximal par liste.

Le lot est nominatif et ne peut être cédé ou offert à des tiers sans l'accord de la Société Organisatrice.

#### **Article 8 – Indisponibilité des lots**

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, et ne pourront en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèce, ou contre toute autre dotation.

La Société Organisatrice se réserve toutefois la possibilité de remplacer un lot par d'autres lots de valeur équivalente ou supérieure en cas d'événements indépendants de la volonté de la Société Organisatrice qui rendraient impossible la délivrance dudit lot.

### **Article 9 – Force Majeure**

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il était amené à suspendre ou annuler le Jeu, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de mauvais acheminement des dotations pouvant entraîner des retards ou pertes de colis.

### **Article 10 – Demande de règlement**

Le règlement complet est déposé chez la SELARL LEGAHUIS CONSEIL, 5 rue de la lionne à Orléans (45000) et disponible en libre accès sur le Site de jeu et sur demande écrite à l'adresse du Jeu avant le 12 décembre 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi) : **Agence 5<sup>ème</sup> Etage - 2/4 boulevard Jean Jaurès – 45000 Orléans.**

### **Article 11 - Fraude**

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. Il se réserve en tout état de cause, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

### **Article 12 – Reproduction**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu, sont strictement interdites.

### **Article 13 - Données à caractère personnel et protection de la vie privée**

#### **13.1 Préambule**

Les données personnelles sont traitées pour pouvoir informer les participants de manière efficace sur le déroulement du Jeu, et pour pouvoir informer les gagnants. Chaque participant dispose, conformément au RGPD, d'un droit d'information, de consultation, d'accès, de correction, d'opposition, d'un droit à l'oubli, d'un droit de transférabilité des données et d'un droit d'opposition au profilage et au traitement automatique.

#### **13.2 Exécution du jeu**

Pour pouvoir participer, le participant doit suivre la procédure indiquée dans le règlement de Jeu.

Tout est mis en œuvre pour protéger votre vie privée et vous garantir une sécurité maximale quant à la protection de vos données personnelles.

#### **13.3 Quelles données personnelles sont recueillies ou traitées lors de votre participation ?**

Nous recueillons les données personnelles que le participant saisit. Les données personnelles que nous collectons pourront être les suivantes :

- Le lieu d'achat du produit
- Le nom
- Le prénom
- L'e-mail
- Le téléphone mobile
- L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)
- La preuve d'achat

En cas de réclamation :

- Le lieu d'achat du produit
- Le nom
- Le prénom
- L'e-mail
- Le téléphone mobile
- L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)
- La carte d'identité (en cas de contrôle par nos services de la conformité de participation)

Nous ne collectons et traitons aucune donnée sensible sur les participants (à savoir aucune donnée ne nous permettant de déduire l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, les données d'affiliation à un syndicat, les données relatives à la santé ou à l'orientation sexuelle). Il est dès lors demandé aux participants de ne pas saisir de telles données lors de la participation au Jeu. Si des données sensibles sont tout de même fournies, le participant accepte que ces données soient traitées conformément aux conditions de cette déclaration de la protection de la vie privée.

Enfin il est rappelé que les données dont la communication est obligatoire sont clairement identifiées. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

#### **13.4 Pourquoi les données personnelles sont collectées lors de votre participation ?**

Les données personnelles que les participants au Jeu transmettent sont nécessaires pour permettre le bon déroulement responsable, légitime et efficace du Jeu. Nous traitons vos données personnelles uniquement pour les besoins suivants :

- Gestion des inscriptions et détermination des gagnants
- Tirage au sort
- Confirmation de gain après vérification de vos preuves d'achat
- Gestion de l'attribution des lots et leur acheminement
- Prise de contact avec le Participant dans le cadre de l'Opération
- Gestion des réclamations et des contestations
- Détection et lutte contre la fraude
- Réalisation des statistiques à des fins marketing
- Si le Participant y a consenti spécifiquement :
  - L'envoi de la Newsletter et d'offres promotionnelles
  - L'information du Participant du lancement de jeux-concours ou autres opérations marketing par la Société Organisatrice

#### **13.5 Quelles sont les conditions de mon consentement ?**

En participant au Jeu, les participants acceptent d'adhérer en totalité et en pleine conscience au présent règlement de Jeu et autorisent ainsi explicitement la société Organisatrice à traiter les données personnelles qu'ils ont fourni conformément aux conditions de ce règlement et aux règles en vigueur en France régies par le RGPD dans le but légitime du Jeu.

Par ailleurs, les gagnants autorisent expressément l'Organisatrice à utiliser pendant une durée qui n'excèdera pas douze mois, leurs noms et prénoms dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnelle, sur tout support et tout média, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux nés de l'attribution du lot gagné.

Le Participant exprime son consentement à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel en cochant la case correspondant lors de son inscription à l'Opération.

Si le Participant refuse la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel, il est informé qu'il ne pourra pas valider sa participation à l'Opération, en particulier, en cas de gain d'un lot, il ne pourra pas le recevoir.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 et par la loi du 20 juin 2018 et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, d'un droit à la portabilité et d'un droit au retrait du consentement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à l'adresse : [contact@blue-whale.com](mailto:contact@blue-whale.com) ou en envoyant un courrier à l'adresse suivante :

**BLUE WHALE**

Direction de la communication  
1205 Avenue de Falguières  
BP 417 82004 Montauban

A compter de votre demande, vos données personnelles seront supprimées et il ne vous sera plus possible de participer à l'Opération à compter de cette date.

En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles dans le cadre de l'Opération, le Participant peut adresser une réclamation auprès de la CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

**13.6 Comment seront traitées les données personnelles collectées dans le cadre du présent jeu ?**

Seul le responsable du traitement, les prestataires de service et les sous-traitants ont accès aux données à caractère personnel du participant pour les seuls besoins du Jeu. Le participant est informé que le responsable du traitement, tel que décrit le RGPD, transmettra les données personnelles aux prestataires de service et aux sous-traitants désignés qui effectueront les traitements nécessaires dans le cadre du Jeu au nom et pour le compte de la société Organisatrice. Le participant est informé que la société Organisatrice pourra être amenée à confier le traitement des données aux partenaires suivants :

- Agence 5<sup>ème</sup> Etage, 2/4 boulevard Jean Jaurès, 45000, Orléans : pour la gestion partielle ou complète de l'opération.
- L'étude SELARL LEGAHUIS CONSEILS, 5 rue de la Lionne, 45000, Orléans : pour l'administration juridique du jeu.

Les participants acceptent en conséquence que les données à caractère personnel qu'ils ont fournies soient transmises aux prestataires et sous-traitants ci-dessus pour le traitement des données dans le cadre du Jeu. Les sociétés intervenantes tout ou partie dans l'organisation du Jeu adoptent des mesures de sécurité suffisantes lors du transfert et du traitement des données à caractère personnel du participant afin d'éviter toute publication ou tout accès aux données transférées non autorisé.

**13.7 Quelle est la durée de conservation des données personnelles ?**

Les données personnelles du participant obtenues dans le cadre de ce Jeu seront stockées par les prestataires et sous-traitants pendant toute la durée du Jeu. A la fin du jeu l'ensemble des données seront détruites par les sous-traitants et prestataires, seule la société organisatrice se réserve le droit de conserver pour une durée de 3 ans à compter de la fin du jeu, l'ensemble des données récoltées

dans le cadre du jeu afin de conserver la preuve de votre participation, l'identification des gagnants et l'envoi des dotations pour la défense des droits de la société Organisatrice.

À l'échéance de la période mentionnée ci-dessus, les données du participant sont entièrement supprimées du système de la société Organisatrice sans qu'aucune copie ne soit gardée par le responsable du traitement, le ou les sous-traitants et ses partenaires.

### **13.8 Conclusion**

Pour participer au jeu, le participant devra valider et donner consentement à la mention obligatoire présente dans le formulaire en ligne :

*« J'accepte le présent règlement de jeu et pour les besoins du jeu, j'autorise la Société Organisatrice à collecter mes informations personnelles, mon adresse complète et mes justificatifs d'achat. Ces données pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte dans le cadre du présent jeu. Ces données seront conservées pendant toute la durée de l'opération ».*

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la Société Organisatrice.

Il sera également proposé au participant de donner son consentement à des fins commerciales dont la formulation est la suivante :

*« Je consens à ce que les données recueillies pourront –être transmises et exploitées par la Société Organisatrice à des fins commerciales, de prospection, de communication ou de promotion et pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte. L'ensemble des données personnelles collectées dans le cadre de ce présent jeu sont conservées pendant une durée maximale de 3 ans à compter de la validation de la participation ».*

Les données dont la communication est obligatoire sont clairement identifiées. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

### **Article 14 : Acceptation du règlement & dépôt du règlement de jeu**

Le participant reconnaît que le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière et sans réserve du présent règlement déposé chez la SELARL LEGAHUIS CONSEILS, 5 rue de la lionne à ORLEANS (45000).

### **Article 15 : Loi applicable, contestation et litiges**

Le présent règlement est exclusivement soumis à la loi française. Il est rappelé que le présent règlement reste disponible en libre accès sur le Site de jeu.

En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, il est possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends, le litige relèvera des juridictions compétentes. Toute contestation ou réclamation devra être adressée à la Société Organisatrice à l'adresse suivante : **BLUE WHALE 1205 Avenue de Falguières BP 417 82004 Montauban, France.**

**Extrait de règlement :**

Jeu avec obligation d'achat organisé par la société BLUE WHALE, du 07/11/2020 au 11/12/2020 inclus, ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine (Monaco, Corse et DROM-COM inclus). Pour jouer, achetez 1kg de pommes en vrac Blue Reine dans un magasin participant, rendez-vous sur [www.blureinedenoel.com](http://www.blureinedenoel.com) avant le 11/12/2020 23h59 ; remplissez votre formulaire, téléchargez une photo du ticket de caisse ainsi que la photo de votre produit justifiant l'achat d'un produit Blue Reine datée entre le 07/11/2020 et le 11/12/2020. Le tirage au sort aura lieu le lundi 14/12/2020 par un huissier de justice du cabinet SELARL LEGAHUIS CONSEIL. Voir modalités et règlement complet sur [www.blureinedenoel.com](http://www.blureinedenoel.com). Droit d'accès, de modification et de retrait de vos données personnelles sur demande formulée par mail à [contact@blue-whale.com](mailto:contact@blue-whale.com) ou par courrier à BLUE WHALE Direction de la Communication 1205 Avenue de Falguières BP 417 82004 Montauban, France. Le règlement complet est déposé chez la SELARL LEGAHUIS CONSEIL, 5 rue de la lionne à Orléans (45000) et disponible en libre accès sur le Site de jeu.